



Du 07 au 13 Décembre 2023 à Masuku et Libreville Gabon

Art. 1 : Thématiques

Le Festival du Film de Masuku se propose de promouvoir la diffusion des films, œuvres et documents audiovisuels de tous pays, dans tous les genres et pour tous publics, abordant des thèmes liés à l'environnement, au développement durable et à l'écologie.

Art. 2 : Sélection

Compétition officielle :

- Fictions longs métrages
- Courts métrages
- Documentaires longs métrages
- Documentaires courts
- Films d'animation

Hors compétition

- Jeune Talent Masuku (réservé aux cinéastes gabonais)
- Carte Blanche (réservé à une structure ou à une association)

Art. 3 : Prix

Le Prix du Public est décerné à l'un des films présentés en compétition officielle.

Ce prix est décerné à l'issue d'un vote anonyme du public du festival, mis en place selon la procédure suivante : distribution d'un bulletin à l'ensemble des spectateurs présents lors des séances. Calcul d'un ratio notation / nombre de bulletins réponses complets reçus et désignation du vainqueur. C'est les membres de l'association qui authentifie le Prix du Public.

Le Prix Etudiants. Le jury composé exclusivement d'étudiants gabonais.

Le prix est donné au réalisateur ou à une personne désignée par lui.

Le Prix du jury. Le jury est composé de professionnels du cinéma.

Art. 4 : Inscriptions

Peuvent participer au festival, les films, courts, moyens et longs métrages, présentés en format de projection dans l'un des formats suivants :

- Fichier vidéo

L'inscription des films devra parvenir à la direction du festival avant le **08 Août 2023**, date de réception au bureau du festival faisant foi, et devra comprendre :

- le formulaire dûment rempli et signé (signature électronique le cas échéant)
- un synopsis du film en français ou anglais

Pour tout dossier incomplet, la direction du festival se réserve le droit de refuser l'inscription du film.

Art. 5 : Documentation et envoi des copies des films sélectionnés

Les producteurs des films sélectionnés, informés directement par la direction du festival, seront appelés à fournir, dès leur sélection et avant le **30 Août 2023**, les éléments complémentaires suivants :

- Une photo du réalisateur et une filmographie
- Des photos du film (jpeg 300 dpi)
- les coordonnées précises du producteur, revendeur ou distributeur du film.
- 1 extrait ou bande annonce idéalement en VOSTF en fichier vidéo dans un format compatible avec Vimeo (version HD et normale) : MP4 (H264), MOV, WMV ou AVI.

Les copies de projection des films et des programmes sélectionnés devront parvenir à la direction du festival au plus tard le **1 Octobre 2023**. Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection.

Art. 6 : Transport des prix

Pour tous les films primés. Les films seront remis à leur ambassade, s'ils n'ont pas de représentant au festival. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur d'une copie.

Art. 7 : Droits

- Les films et vidéos présentés au festival seront exemptés de droits de location.

- Le festival se réserve le droit d'autoriser les chaînes de télévision et les sites Internet des partenaires à diffuser des extraits n'excédant pas trois minutes. Il se réserve également le droit de diffuser ces extraits sur son propre site Internet (www.festivaldemasuku.com)

- L'ayant droit garantit à la direction du festival d'être détenteur de tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image, et tous droits de propriété intellectuelle) auprès des personnes habilitées en vue de l'exploitation de ces films, en intégralité, ou en extraits au cours du festival pour la promotion.

- L'ayant droit autorise le festival à reproduire dans les supports de communication du festival (catalogue, programme, flyers), les textes, photos, biographies et filmographies fournis.

- Le festival conserve, à des fins de promotion et d'archivage, un DVD des films. Son utilisation est exclusivement réservée à la consultation dans les bureaux de l'organisation du festival.

Art. 8 : Acceptation du règlement

L'inscription des films est gratuite, mais implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.



**11ème Festival Du Film De Masuku
Franceville – Libreville
Gabon**

Formulaire d'inscription / Entry Form

Contact :

Festival Du Film De Masuku

BP 26932

Libreville. Gabon

Tél : + 241 77520463 / + 241 66632640 / +241 77397589 - E-mail : contact@festivaldemasuku.com / festival2masuku@gmail.com

Internet : www.festivaldemasuku.com

Titre Original / Original title

Titre français ou anglais / French or English title.....

Pays de production **Année de production**.....

Country of production

Year of production

Genre : **Fiction/Fiction** **Documentaire / Documentary**

Durée / Running time :

Langue originale / Language

Sous titrage / Subtitles.....

Casting.....

Format existant / Support : **DVD**

Standards : **Pal** **Secam** **NTSC**

Distributeur / Distributor :

Adresse / Address

Tél:..... - **Fax:**..... - **E-Mail:**.....

Société de Production / Production Company :

Adresse / Address

Tél:..... - **Fax:**..... - **E-Mail:**.....

Société en coproduction / Co-production company (ies) :

Réalisateur / Director.....

Adresse / Address

.....
.....
Tél:.....

Fax:.....

E-Mail:.....

Réalisations précédentes / Films previously directed
.....
.....
.....

Auteur- scénariste / Author-script

Photographie / Photography

Son / Sound..... **Montage / Editing**.....

Le film a-t-il été présenté dans d'autres festivals ? Was the film screened in other festivals?

Oui/Yes

Non/No

Si oui, lesquels? If yes, which on.....
.....

Résumé (05 lignes maximum) / Sum up the subject (maximum 10 lines) :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom / Name.....

Qualité /Position.....

Date et signature (signature électronique acceptée) / Date and signature (digital signature accepted)